

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 21 août 2019 à 9 h  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement  
Madame Marika MERCURE, Régisseuse par intérim

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h.

\_\_\_\_\_

**CA19 28 251**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mercredi 21 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA19 28 252**

**Autoriser des dépenses, pour un montant total de 992 441,92 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de réfection des parcs et des rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, suite aux inondations du printemps 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- d'autoriser des dépenses, pour un montant total de 992 441,92 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de réfection des parcs et des rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, suite aux inondations du printemps 2019.

- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1197434005

---

**Période de questions du public**

Aucun citoyen.

70.01

---

**CA19 28 253**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 21 août 2019, à 9 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Daniel LE PAPE  
Directeur d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019.